

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 15 DECEMBRE 2021  
A 18 HEURES  
A LA MAIRIE DE BESSEGES  
" Salle du Conseil Municipal"***

**Étaient présents :** MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MME Ghislaine MARC- M Rodolph PELLIER- MME Christine ROUX- M Claude VIGOUROUX- MME Martine DOMERGUE- MM Claude ROUX- Luc VAN DER HAEGHEN- -Mme Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

**Étaient absents excusés :** MMES Anne-Marie BENAVENT- M René SANSONETTI- MME Sylvie PESENTI- M Serge GRANGEON- MMES Catherine STECKIW- Audrey ROUDIL- M Jérôme GIUNTA- MME Jennifer GUERIN-

**Ont voté par procuration :** M René SANSONETTI- MME Sylvie PESENTI- M Serge GRANGEON-

**Secrétaire de séance :** M Rodolph PELLIER-

Monsieur Jacques MOLLE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Serge GRANGEON, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Gilbert BAPTISTE, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Sylvie PESENTI, Conseillère Municipale Déléguée, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Christine ROUX, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur René SANSONETTI, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

**Procuration :** Nouvelle règle de quorum durant l'état d'urgence sanitaire: le conseil d'installation et l'élection du Maire et des Adjoints peuvent se tenir si au moins un tiers des membres en exercice sont présents. Chaque élu peut disposer de 2 procurations, mais les élus représentés par procuration ne peuvent être décomptés pour l'établissement du quorum.

## **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 OCTOBRE 2021.

## **2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de créditer les comptes relatifs au capital et aux intérêts d'emprunts et de prendre en compte certaines réimputations comptables.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

## **3°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION D'EXPLOITATION- BUDGET EAU POTABLE**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative afin de créditer le compte relatif aux intérêts d'emprunts.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative qui lui est proposée.

## **4°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'EXPLOITATION- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de permettre le paiement d'un appel de fonds complémentaire sollicité par le SIVOM de la Région de BESSEGES pour financer des travaux de déshydratation de boues à la station d'épuration.

Egalement, il convient de créditer une somme pour régler des frais bancaires dus par la collectivité, suite au paiement par un usager de sa participation à l'assainissement Collectif (PAC) par carte bancaire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

## **5°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT- BUDGET VACANCEZE**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de créditer les comptes relatifs aux charges du personnel.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

## **6°) TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS FRANCOIS MITTERRAND - SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES POUR L'OBTENTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la possibilité d'obtenir auprès de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes un fonds de concours permettant de participer au financement des travaux de réhabilitation du Centre Culture et Loisirs François MITTERRAND.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle la doctrine en vigueur au sein de la structure intercommunale et dont l'objet principal est de participer au financement de projets structurants.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de solliciter la Communauté de Communes de Cèze Cévennes pour l'obtention d'un fonds de

concours, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre Culture et Loisirs François MITTERRAND retenus en tant que projet structurant.

#### **7°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2022**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 22 000 euros pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2022.

#### **8°) TARIFS 2022 – CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2022 du Camping Municipal de la Plaine, tels qu'ils lui sont présentés.

#### **9°) RESILIATION BAIL DE LOCATION – ANCIENS LOCAUX DE LA TRESORERIE – MONSIEUR JEAN-MARC FRAÏSSE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne acte de la résiliation du bail de location liant la collectivité à Monsieur Jean-Marc FRAÏSSE et concernant les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3, bis rue de la République à BESSEGES.

#### **10°) VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION AH N°426p – SCI L'ATELIER VERT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur Daniel SECHET, d'acquérir, pour le compte de sa SCI L'Atelier Vert, la parcelle, sise Place du Souvenir à BESSEGES et d'une superficie de 1 380 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la vente de la parcelle, sise Place du Souvenir à BESSEGES, à la SCI L'Atelier Vert au prix de 4 500 euros, conformément à l'estimation des Domaines.

#### **11°) RECENSEMENT 2022 – FIXATION DU NOMBRE DES AGENTS RECENSEURS – VOTE DES TARIFS**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de la création de 9 postes occasionnels d'agents recenseurs pendant toute la durée des opérations de recensement sur la commune de BESSEGES, et approuve le principe du paiement des agents, selon les barèmes qui lui sont proposés.

#### **12°) DEBAT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire indique que l'article 4-III de l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) dans un délai d'un an à compter de sa publication, soit au plus tard le 18 février 2022.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'engager une réflexion sur l'évolution des garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

#### **13°) CALCUL DU CREDIT GLOBAL A INSCRIRE AU BUDGET 2022**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions telles qu'elles lui sont exposées.

#### **14°) CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS ENTRE LES COMMUNES DE BESSEGES ET DE ROBIAC ROCHESSADOULE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de surseoir cette question par manque d'informations et de la reporter à une prochaine séance.

## **15°) MOTION POUR LA SAUVEGARDE DU REGIME SPECIAL DE SECURITE SOCIALE MINIERE ET DE SA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS et de la CANSSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, et Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, prennent la parole et interrogent Monsieur le Maire sur le fonctionnement des commissions municipales et plus particulièrement sur leur « raison d'être ».

Exemple est pris pour la commission sécurité où les sujets de la « sécurité routière » et de la « vitesse excessive » dans certaines rues de BESSEGES ont été abordés. Plusieurs propositions avaient été émises pour enrayer ces phénomènes (radars pédagogiques, chicanes, ronds-points...). Monsieur Jean GONZALEZ et Madame Marie CARRE s'interrogent sur le bien-fondé de ces réunions si les suggestions émises ne voient pas le jour.

Monsieur Bernard PORTALES, Maire, rappelle que les commissions municipales n'ont qu'un caractère consultatif et que seul l'exécutif décide. Il explique que les propositions, les idées émises par les différentes commissions sont listées et retenues selon un ordre de priorité basé sur le critère de l'urgence, de la nécessité et des finances. A ce titre, il rappelle que le budget est voté en MARS et ne peut être modifié en cours d'année.

Il souligne toutefois que les sujets sur la sécurité routière ont bien été pris en compte et sont actuellement à l'étude pour trouver la meilleure solution possible. Il précise cependant que le passage d'une suggestion en une mise en place sur le terrain n'est pas toujours évidente car il faut tenir compte de nombreux paramètres : les ronds-points gênent la circulation et les manœuvres des poids lourds, les ralentisseurs génèrent une nuisance sonores auprès des habitations.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

**Rodolph PELLIER**  
**Adjoint au Maire**